

Décision portant nomination du jury pour le concours externe de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe, branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Opérateur-trice de maintenance, session 2023, dans l'académie de LYON.

Le président de l'Université Claude Bernard Lyon 1,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe ;

Vu l'arrêté du 27 avril 2023 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans l'académie de LYON, au titre de l'année 2023 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour le concours externe de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans la branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Opérateur-trice de maintenance, au titre de l'année 2023, dans l'académie de LYON :

Madame BOURGOIS Delphine, ingénieure de recherche hors classe, présidente, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.

Monsieur LAFLOTTE Benoît, technicien de recherche et de formation de classe normale, vice-président, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.

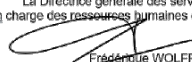
Monsieur MERCIER Mathieu, ingénieur d'études de classe normale, expert, Université Clermont Auvergne, Clermont-Ferrand.

Monsieur GUISLAIN-ORSET Kevin-John, directeur affaires et moyens généraux du pôle fonctions supports et modernisation, Rectorat de l'académie de Lyon, Lyon.

Madame MARION Dominique, cheffe du bureau affaires financières et contrats, Rectorat de l'académie de Lyon, Lyon.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à _____, le
le 11/05/2023 09:28:10 +02:00

Pour le président et par délégation,
La Directrice générale des services adjointe
en charge des ressources humaines et du service social

Frédérique WOLFF